



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 03-060819 : Organisation des services municipaux / Evolution du tableau des effectifs permanents du personnel communal (création de postes)

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 02 AOÛT 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 08

Absent (s) : 18

Procuration (s) : 03

Total des votes : 11

Secrétaire de séance : Priscilla ALLOUETTE



LE MAIRE,

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190806-DCM03-060819-
DE

Date de télétransmission : 09/08/2019
Date de réception en préfecture : 09/08/2019

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU SIX AOÛT

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le SIX AOÛT à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Éric BOYER conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

PROCURATION(S) : - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe à Marc Luc BOYER Maire - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe à - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - André GONTHIER conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE conseillère municipale.

Affaire 03-060819

Organisation des services municipaux / Evolution du tableau des effectifs permanents
(création de postes)

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190806-DCM03-060819-
DE
Date de télétransmission : 09/08/2019
Date de réception préfecture : 09/08/2019

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de celle-ci.

Aussi, dans le but de poursuivre la structuration des services communaux tout en luttant progressivement contre la précarité d'un certain nombre d'emplois, le tableau des effectifs doit être modifié. De plus il faut prendre en considération la nécessité de créer des postes dont le besoin est justifié par la nature spécifique de la fonction à exercer.

Il convient de créer des postes afin de permettre de renforcer les effectifs et de constituer des « noyaux durs » professionnels de personnels permanents. Dans le cas présent il s'agit de créer des postes au sein des écoles afin de garantir un fonctionnement optimal en terme d'entretien des locaux et de surveillance des enfants notamment pour la nouvelle rentrée scolaire 2019-2020. Dans la même optique, le service de la restauration scolaire est également concerné par la création de postes.

En annexe, il est joint le tableau des effectifs à jour au 15/07/2019.

Le Maire propose à cet effet, les créations de postes présentées ci-après :

❖ Besoins permanents

- Création de 12 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet
- Création d'1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet
- Création de 6 postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal :

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 01 août 2019 à partir de l'affaire 03, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

Le Conseil Municipal, à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 08 POUR (Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - André GONTHIER conseiller municipal - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal) et 03 ABSTENTIONS (Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal) :

- **APPROUVE** les créations et modifications susvisées ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs du personnel communal, en conséquence ;
- **AUTORISE** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme
LE MAIRE,

Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190806-DCM03-060819-
DE
Date de télétransmission : 09/08/2019
Date de réception préfecture : 09/08/2019

Affaire n° :
TABLEAU DES EFFECTIFS au 15/07/2019

FILIERES	GRADES	Cat.	POSTES PREVUS			POSTES POURVUS						POSTES DISPONIBLES		
			TC	TNC	Total	Titulaire		Intégré		Contract.		Total	TC	TNC
						TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC			
DIRECTION	Directeur Général des Services	A	1		1	1						1	0	0
	Total		1	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0
CABINET	Collaborateur du cabinet	A	1		1					1		1	0	0
	Total		1	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
ADMINISTRATIVE	Attaché Principal	A	2		2	1						1	1	0
	Attaché	A	4		4	2						2	2	0
	Rédacteur principal 1ère classe	B	3		3	2						2	1	0
	Rédacteur Principal 2ème classe	B	4		4	4						4	0	0
	Rédacteur	B	5		5	2						2	3	0
	• Adjoint Adm Principal 1ère Classe	C			0							0	0	0
	Adjoint Adm Principal 2ème Classe	C	4		4	4						4	0	0
	Adjoint Administratif Territorial	C	28	2	30	19		1		4	1	25	4	1
Total		50	2	52	34	0	1	0	4	1	40	11	1	
TECHNIQUE	Ingénieur Principal	A	1		1							0	1	0
	Ingénieur	A	2		2							0	2	0
	Technicien Principal de 1ère classe	B	1		1							0	1	0
	Technicien Principal de 2ème classe	B	1		1	1						1	0	0
	Technicien	B	3		3	2				1		3	0	0
	Agent de Maîtrise principal	C	0		0							0	0	0
	Agent de Maîtrise	C	3		3	2						2	1	0
	Adjoint technique principal 1ère cl	C	4		2	2						2	2	0
	Adjoint technique principal 2ème cl	C	10		10	5						5	5	0
Adjoint technique territorial	C	76	6	82	37	1	24	2	14	1	79	1	2	
Total		101	6	107	49	1	24	2	15	1	92	13	2	
SANITAIRE & SOCIALE	Puéricultrice	A			0							0	0	0
	Educateur de Jeunes Enfants	A			0							0	0	0
	Assistant socio-éducatif	A			0							0	0	0
	Auxiliaire puériculture princ. 1ère classe	C			0							0	0	0
	Auxiliaire puériculture princ. 2ème classe	C	1		1			1				1	0	0
	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C			0							0	0	0
	ATSEM principale de 2ème classe	C	3	5	8		1	2	3			6	1	1
Total		4	5	9	0	1	3	3	0	0	7	1	1	
SPORTIVE	Educateur Activités Physiques et Sportives	B	1		1							0	1	0
	Opérateur principal Activités Physiques et Sportives	C	1		1	1						1	0	0
	Opérateur qualifié Activités Physiques et Sportives	C	1		1							0	1	0
	Total		3	0	3	1	0	0	0	0	0	1	2	0
ANIMATION	Adjoint d'animation princ. 1ère classe	C			0							0	0	0
	Adjoint d'animation princ. 2ème classe	C	1		1							0	1	0
	Adjoint territoriaux d'Animation	C	7		7			2		2		4	3	0
	Total		8	0	8	0	0	2	0	2	0	4	4	0
CULTURELLE	Attaché de conservation du patrimoine	A	1		1	1						1	0	0
	Assistant Cons. patr. princ. de 2ème classe	B			0							0	0	0
	Assistant de conservation	B			0							0	0	0
	Adjoint territorial du patrimoine	C	1	2	3	1						1	0	2
	Total		2	2	4	2	0	0	0	0	0	2	0	2
POLICE MUNICIPALE	Chef de police municipale	C	1		1							0	1	0
	Brigadier-chef principal	C	1		1	1						1	0	0
	Gardien-Brigadier	C	3		3	2						2	1	0
	Total		5	0	5	3	0	0	0	0	0	3	2	0
TOTAL		175	15	190	90	2	30	5	22	2	151	33	6	